



Est-ce que le visa passeport talent CBE doit être valider par l'O

Par **AHEL**, le **23/10/2018** à **22:05**

Bonjour,

Je suis d'origine marocaine et je suis arrivé en France avec un visa Passeport Talent (carte bleue européenne) le 09/04/2018 (date d'entrée en France).

Au début j'étais à Paris ,j'étais parti à la sous-préfecture de Nogent sur Marne pour demander ma carte séjour et elle m'avait donné un rendez vous pour le mois Juillet. Le jour du rendez-vous, après l'étude de mon dossier, il a été refusé à cause de l'attestation d'hébergement qui n'était pas valide. Elle m'a fixé un autre rendez-vous pour le mois septembre.

Au mois d'août, je me suis déplacé à Lille à cause du travail, j'avais envoyé mon dossier de demande de carte séjour à la préfecture du Nord et elle m'avais répondu en demandant de valider mon visa auprès de l'OFII.

Aujourd'hui, je ne sais pas quoi faire parce que je n'avais fait aucune démarche auprès de l'OFII à mon pays d'origine pour obtenir mon visa (je ne savais pas que je devais valider mon visa auprès de l'OFII) à Paris, la sous-préfecture ne m'avait pas demandé de passer par l'OFII et l'OFII exige de valider le visa dans les 3 premiers mois sur le territoire français.

Aujourd'hui, j'ai passé 7 mois sur le territoire français, j'ai envoyé un courrier à l'OFII pour valider mon visa, je ne sais pas quoi faire s'il refuse de me faire la validation du visa. Je demande votre aide.

Merci d'avance.

Bien cordialement.

Par **chris_idv**, le **05/11/2018** à **06:08**

Bonjour,

Vous n'aurez besoin d'aide que si l'OFII refuse de valider.
D'ici là il serait prudent de contacter un avocat spécialisé en droit des étrangers.

Cordialement,

Par **chris_idv**, le **05/11/2018** à **06:08**

Bonjour,

Vous n'aurez besoin d'aide que si l'OFII refuse de valider.
D'ici là il serait prudent de contacter un avocat spécialisé en droit des étrangers.

Cordialement,

Par **AHEL**, le **05/11/2018** à **09:59**

Bonjour,
Merci votre réponse.
Bien cordialement